



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FEVRIER 2020

Présents :

Mme Sophie RIGAULT, Maire,

Mmes et MM. Joseph DELPIC, Georges GOURGUES, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Irmgard ASTIER et Bernard ZUNINO, Adjoints au Maire,

Mmes et MM. Gérard BODIGOFF, Gérard-François KRATOCHVIL, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO OLIVEIRA, Bernadette BENOIT-GUYOD, Alain LE MINOUX, Christian SOUBRA, Isabelle CATRAIN, Laurie BARTEBIN (arrivée à 20h36), Maurice BOYE, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI Clément JEHANNO, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Muriel MOSNAT, procuration à Mme Sophie RIGAULT

Mme Carole COUTON, procuration à M. Joseph DELPIC

M. Roger AMALOR, procuration à M. Georges GOURGUES

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Irmgard ASTIER

M. Nizar MEHRI, procuration à M. Dominique TAFFIN

Mme Delphine MARNHIER, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

Mme Marcy KIMFOKO, procuration à M. Bernard ZUNINO

Mme Marie-Elisabeth BARDE, procuration à Mme Laurie BARTEBIN

Mme Corinne BEDIUO, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

Absent :

Mme Jaya MAREEMOOTOO

Secrétaire :

M. Bernard ZUNINO

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 par **30 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains, Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Monsieur Maurice BOYE) et 4 abstentions (Saint-Michel en commun-Alternative citoyenne sauf Monsieur Maurice BOYE).**

2020-019 : CREATION DE POSTES – POLICE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne) et 2 voix contre (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne).

APPROUVE la modification du tableau des effectifs créant 3 postes du cadre d'emplois des agents de police municipale (gardien brigadiers et/ou brigadier-chef principal (cat C)),

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes afférents à ces créations de postes, notamment concernant la sollicitation des habilitations, autorisations et assermentations nécessaires à l'exercice de ce service.

2020-020 : ACTUALISATION DU DISPOSITIF VACAF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE la reconduction du projet vacances pour les familles et les bénéficiaires isolés bénéficiant de minima sociaux dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 719 (correspondant au quotient familial maximum pour l'aide aux vacances (VACAF),

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions se rapportant au dispositif « Vacances Ailleurs »,

FIXE la durée du séjour à une semaine en pension complète ou demi-pension ou à deux semaines sans prise en charge de la restauration,

FIXE l'aide municipale à la prise en charge de 10% du séjour comprenant l'hébergement et la pension pour une semaine ou l'hébergement seulement pour deux semaines pour 12 familles maximum, dans la limite du plafond fixé par les orientations 2020 de la CAF, soit un financement pouvant s'échelonner de 100 à 230 euros par famille en fonction des compositions familiales.

FIXE la participation minimum des usagers à 20% du coût du transport (billet SNCF, estimation carburant et facture péage d'autoroute). Les loisirs seront à la charge complète des familles et n'entreront pas en compte dans le calcul de leur participation,

DIT que l'attribution des chèques vacances accordés éventuellement par la Fédération des Centres Sociaux se fera sur la base des frais de transport restant à charge des participants après déduction des 20% représentant leur participation et dans la limite d'un prix de séjour, transport compris, plafonné à 80,00 € par jour et par personne.

En cas de dépassement, et sauf situation exceptionnelle, le supplément sera à la charge des participants,

DIT que les bénéficiaires seront incités à constituer une épargne pour ce séjour,

DIT que l'aide municipale sera versée au prestataire (gîte, camping, centre de vacances...),

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

2020-021 : DEMANDE DE SURCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE :

- Article 1 : de demander au représentant de l'Etat dans le département de procéder au surclassement de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge dans la catégorie démographique supérieure (20 000-40 000 habitants) afin de bénéficier de toutes les conséquences juridiques attachées à ce surclassement.

- Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes à intervenir pour l'obtention de ce surclassement démographique.

2020-022 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMMUNALE DANS LE CADRE DE L'OPAH CLASSIQUE AVEC VOLET COPROPRIETE DEGRADEE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE :

- d'approuver les modalités d'attributions de l'aide communale délivrée dans le cadre l'OPAH Classique 2020-2024,

- d'inscrire à cet effet la somme prévisionnelle de 15 000 euros au budget de la commune,

- que cette aide concernera les foyers modestes et très modestes selon les plafonds ANAH ci-dessous :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 470	24 918
2	30 044	36 572
3	36 080	43 924
4	42 128	51 289
5	48 198	58 674
Par personne supplémentaire	+ 6 059	+ 7 377

2020-023 : ZAC GAMBETTA – MANDAT DE MAITRISE D’OUVRAGE POUR LES ESPACES PUBLICS – COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SORGEM POUR L’EXERCICE 2019, VALANT QUITUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité municipale et Entente des Démocrates et des Républicains) et 7 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d’Essonne et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne).

APPROUVE le compte-rendu de l’Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes de la SORGEM pour l’année 2019, valant quitus de l’opération.

2020-024 : ZAC GAMBETTA – QUITUS DE LA CONCESSION A LA SORGEM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité municipale et Entente des Démocrates et des Républicains) et 7 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d’Essonne et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne).

APPROUVE le compte-rendu à la collectivité de la SORGEM, valant quitus de la concession d’aménagement.

2020-025 : SUPPRESSION DE LA ZAC GAMBETTA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité.

DECIDE de supprimer la ZAC GAMBETTA.

INDIQUE que la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un mois, d’une mention dans un journal diffusé dans le département et d’une publication au recueil des actes administratifs.

2020-026 : NOUVELLE CONVENTION D’UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE PAR LES ELEVES DES COLLEGES JEAN MOULIN ET NICOLAS BOILEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité.

AUTORISE Madame le Maire à signer avec les collèges Nicolas Boileau, Jean Moulin et le Conseil Départemental de l’Essonne, les nouvelles conventions « cadre » et ses futurs avenants définissant les modalités d’utilisation par les collèges de l’ensemble des équipements sportifs de la ville (hormis la piscine).

DIT que cette mise à disposition donne lieu à une contrepartie financière versée chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne.

DIT que les recettes correspondantes sont prévues au budget communal.

2020-027 : EVOLUTION DU DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'approuver les évolutions du dispositif « Bourse au permis » suivantes :

- délimitation de la date butoir de l'obtention du code dans les 4 mois après l'inscription des candidats à l'auto-école. A défaut d'obtention du code, le solde de la bourse (montant de la bourse attribuée moins la participation aux frais d'inscription) ne sera pas versé à l'auto-école ;
- possibilité de proroger de 2 mois la date butoir d'obtention du code dans le cas de situations complexes de l'attributaire et après avis de la commission d'attribution ;
- demander le règlement par les candidats des 10 premières heures de conduite avant le versement par la Commune du solde de la bourse (montant de la bourse moins les 200 euros d'inscription).

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et avenants éventuels avec l'auto-école partenaire impliquée dans le dispositif et les bénéficiaires du dispositif et à décider des attributaires et du montant des bourses selon les modalités exposées,

DIT que ce nouveau dispositif sera applicable à compter du 15 février 2020,

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice 2020.

2020-028 : CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2020 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE L'ECHEC SCOLAIRE (APES) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la convention d'objectifs entre la ville de Saint-Michel-sur-Orge et l'APES dans laquelle cette association s'engage à offrir au public qui lui est orienté différents modes d'accompagnement, impliquant les enseignants et les parents :

- En petits groupes (4 enfants) dans le cadre du CLAS : ces enfants sont identifiés par les enseignants ou les professionnels de l'éducation comme relevant d'un accompagnement à la scolarité en groupe, nécessitant une capacité d'autonomie de la part de l'enfant.

- En binôme ou trinôme pour les enfants présentant les difficultés les plus importantes en termes d'acquisition, de remédiation et de mobilisation. Ce type d'accompagnement doit être limité dans le temps avec une approche par objectifs pédagogiques.
- En groupes plus larges avec une coordination des éducateurs de prévention spécialisée du CEPFI dans le cadre du CLAS.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs annuels entre la Commune et l'Association de Prévention de l'Échec Scolaire (APES) pour l'année 2020 et les éventuels avenants.

DECIDE de verser pour l'année 2020 une subvention de 63 000 € à l'APES.

DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget communal.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2019-305 : Convention artistique avec l'association Structures Sonores Baschet pour la mise en place de 2 demi-journées de sensibilisation à l'instrumentarium Baschet pour adultes à compter du 30 novembre 2019. Montant 1 500 € TTC

Décision n°2019-306 : Contrat de cession pour le spectacle "OÙ ES-TU LUNE ?" avec la compagnie MINIBOX pour toutes les classes de CP-CE1 de la ville jeudi 27 et vendredi 28 février 2020. Représentation publique le mercredi 26 février à 15h au Centre Culturel Baschet. Montant : 6 874 € NDT

Décision n°2019-307 : Contrat de cession pour le spectacle "Un mouton dans mon pull" avec la compagnie THEATRE "T" pour toutes les classes de maternelles de la ville jeudi 30 avril, lundi 4, mardi 5 et jeudi 7 mai. Représentation publique mercredi 6 mai à 15h au Centre Culturel Baschet. Montant : 9 911,73 € TTC

Décision n°2019-308 : Contrat de cession pour le spectacle "3 CLOWNS" de la Compagnie Les Bleus de Travail pour une représentation le dimanche 2 février 2020 à 16h au Centre Culturel Baschet, et 3 interventions artistiques les 12, 19 et 26 janvier 2020. Montant : 4 966 € TTC

Décision n°2019-323 : Avenant n°1 au contrat de prestation passé avec l'association USEP 91 pour la mise en place d'ateliers périscolaires sur l'année scolaire 2019/2020. Rajout de 5 séances pour un montant de 337,50€

Décision n°2019-324 : Convention avec le théâtre de Brétigny dans le cadre de la saison dedans/dehors 2019/2020 pour une représentation du spectacle "OCCIDENT" le 24 janvier 2020 au centre social Nelson MANDELA. Montant 200 €

Décision n°2019-325 : suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et de location de matériel sur le marché

Décision n°2019-326 : suppression de la régie d'avances auprès de l'école municipale de musique et d'arts

Décision n°2019-327 : Création d'une régie d'avances auprès de la direction des affaires juridiques et des affaires générales

Décision n°2020-001 : Contrat de cession pour le spectacle "Yohann METAY - La tragédie du dossard 512" avec la société KI M'AIME ME SUIVE pour une représentation le dimanche 12 janvier 2020 à 16h au Centre Culturel Baschet. Montant : 4 431 € TTC

Décision n°2020-002 : Contrat avec l'Association pour le Développement du Cirque en Essonne - Cirque Ovale, pour la représentation du spectacle "Mr Loyal a perdu son cirque !" le mercredi 15 janvier 2020 au Centre social Nelson Mandela. Montant : 1 000 € net de taxe

Décision n°2020-003 : Demande de subvention dans le cadre du contrat de partenariat avec le département de l'Essonne. Montant total de l'opération : 2 309 889,48 € HT. Demande subvention : 1 525,334 €

Décision n°2020-004 : Mise en place d'un poste de secours pour la Ronde Saint-Michelloise 2020, jeudi 2 avril de 8h à 17h et vendredi 3 avril de 8h à 12h dans le parc Jean Vilar. Montant : 870 € net

Décision n°2020-005 : Mise en place d'un poste de secours pour le Cross des collèges intégré à la Ronde Saint-Michelloise 2020, durant la semaine 42 (dates à confirmer) dans la Vallée de l'Orge. Montant : 1 115 € net

Décision n°2020-006 : Contrat de prestation avec l'association EVOLUSCIENCES pour une animation scientifique les 14 et 21 février de 14h30 à 16h30 au Centre social Nelson Mandela. Montant : 432 € net de taxes

Les numéros 2019-309 à 2019-322 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée

AOOE : appel d'offres ouvert européen

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
1934 PA	Travaux d'entretien, de réparation et de rénovation du patrimoine bâti de la Ville Lot 1 : Electricité	EG ELEC - GRANDON ELECTRICITE	PA	Montant maximum annuel : 200 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
1934 PA	Travaux d'entretien, de réparation et de rénovation du patrimoine bâti de la Ville Lot 2 : Métallerie - Serrurerie	FMD	PA	Montant maximum annuel : 150 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
1937 PA	Travaux de construction de vestiaires au gymnase COSEC Tony Guignonis Lot 1 : Gros œuvre – VRD – menuiserie – cloison/doublage – carrelage – peinture – enduit de façade	DESTAS ET CREIB	PA	Forfait : 259 608,61 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
1937 PA	Travaux de construction de vestiaires au gymnase COSEC Tony Guignonis Lot 2 : Etanchéité	DBS ENTREPRISE	PA	Forfait : 20 823,05 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
1937 PA	Travaux de construction de vestiaires au gymnase COSEC Tony Guignonis Lot 3 : Électricité – courant fort / courant faible	EG ELEC - GRANDON ELECTRICITE	PA	Forfait : 13 114,29 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
1937 PA	Travaux de construction de vestiaires au gymnase COSEC Tony Guignonis Lot 4 : Plomberie – ventilation – chauffage	SCHNEIDER ET CIE	PA	Forfait : 54 438,39 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
2004 AO	Achat de produits et matériels d'entretien Lot 1 : Produits et matériels d'entretien	DAUGERON ET FILS S.A.S.U	PA	Montant maximum annuel : 60 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
2004 AO	Achat de produits et matériels d'entretien Lot 2 : Produits et matériels d'entretien écologiques	DAUGERON ET FILS S.A.S.U	PA	Montant maximum annuel : 40 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
1918 PA	Travaux de création d'escaliers métalliques de secours au groupe scolaire Jules Ferry Affermissement TO1 et TO3 au marché n°1918 PA (travaux afférents à l'escalier B du bâtiment maternelle et à l'escalier D du bâtiment élémentaire)	FMD	PA	Forfait TO1 : 18 670€ HT Forfait TO3 : 18 670 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
1913 PA	Travaux de désamiantage des sols de l'école Lamartine Affermissement TO1 au marché n°1913 PA (travaux de désamiantage des sols sur l'ensemble des locaux repérés sur plan au RDC)	AMIANTECH	PA	Forfait TO1 : 23 530 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
19 24 PA	loisirs sans hébergement avec déconstruction des bâtiments existants sur site pour le groupe scolaire Jules Verne AVENANT n° 2 : Avenant ayant pour objet de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre	SCP COSTE ORBACH mandataire du groupement SCP COSTE ORBACH / ACFI/GERA'NIUM/CME BTP SASU/G2TEC	Plus-value : 2 687,71 € HT
19 26 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Jule Ferry AVENANT n° 2 : Avenant ayant pour objet de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre	SCP COSTE ORBACH mandataire du groupement SCP COSTE ORBACH / ACFI/GERA'NIUM/CME BTP SASU/G2TEC	Plus-value : 3 648,37 € HT
19 33 PA	Marché de prestations de services pour la vérification réglementaire des installations et la protection des travailleurs AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet de corriger le montant global et forfaitaire annuel des prestations périodiques suite à une erreur matérielle constatée dans la DPGF partie 2 - extérieur	DEKRA INDUSTRIAL	Plus-value : 972 € HT
20 04 AO	Achat de produits et matériels d'entretien Lot 1 : Produits et matériels d'entretien AVENANT n° 1 : Avenant technique ayant pour objet l'adjonction de nouveaux prix unitaires au BPU	DAUGERON ET FILS S.A.S.U	Sans incidence financière

La séance est levée à 21h54.

Le Maire,



Sophie RIGAULT

Affiché le : 12/02/2020